

lettres de rappel. Il se rendra ensuite à Berlin en qualité de ministre plénipotentiaire d'Italie.

Venise, 26 février.

Garibaldi est arrivé ;
BONHEUR.

Prague, 26 février.
Le parti de l'autonomie de la Bohême vient d'obtenir un grand succès. La noblesse entière votant avec le national a adopté par 156 voix contre 76 une adresse qui proteste énergiquement contre le Reichsrath et le rétablissement de la patente de février en invoquant les droits de la Constitution de Bohême.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix.

Paris, 27 février.

La séance d'hier du Corps législatif a été quelque peu orageuse au début et à la fin, et des interruptions nombreuses ont été lancées des deux côtés de la Chambre. Le débat du reste n'a pas eu l'importance que l'on en pouvait attendre, car il s'est trouvé circonscrit entre M. Jules Favre et M. Rouher. L'intervention de M. Emile Olivier n'a été qu'un incident.

Le discours de M. Rouher, préparé avec beaucoup de soin quant à la disposition des arguments, a produit sur la Chambre une profonde impression. La Constitution établit la responsabilité de l'Empereur ; c'est pour cela que le ministre a longuement et éloquemment parlé des sentiments personnels du souverain ; il a révélé à la Chambre ses pensées intimes. Tout le discours du ministre pourrait se résumer dans ces paroles : « vous connaissez bien peu cette nature ferme et seraine que vos ardeurs, vos passions et les excès de votre langage ne parviennent guère à émouvoir. » Je ne puis analyser ce manifeste gouvernemental ; mais je dois signaler le passage qui concerne plus particulièrement la portée des réformes de janvier. Vous remarquerez que le ministre a évité de prendre aucune espèce d'engagement, car il a affirmé que les ministres ont l'énergique volonté de ne point restreindre et de ne point élargir imprudemment les promesses impériales, et il a déclaré qu'il ne pouvait s'expliquer sur les lois qui seront soumises aux Chambres. Nous devons donc nous reporter aux déclarations contenues dans le discours du trône ; et nous verrons que le ministre n'a pas été plus explicite que le souverain.

Le ministre d'Etat a conservé une modération de langage que font d'autant plus ressortir les oracles abrupts dont les interrupteurs chargent la discussion. La réplique de M. Jules Favre a porté à peu près exclusivement sur les inconvénients du régime personnel.

L'intervention de M. Emile Olivier dans la discussion a causé quelque sensation ; on s'attendait à un discours ; il n'en a rien été ; il s'est borné à faire connaître à ses collègues et à ceux qui suivent les débats des Chambres qu'il est satisfait et confiant. C'est son adhésion définitive à la politique du gouvernement. Reste à savoir si la satisfaction et la confiance de M. Olivier constitueront un nouvel élément de force pour cette politique.

La minorité a été relativement considérable, car elle a pu réunir 25 voix, la majorité en comptait 241.

Il y aura demain une nouvelle réunion du Conseil d'Etat ; le *Moniteur* se borne ce matin à annoncer que l'Empereur a présidé l'assemblée générale hier. Le prince Napoléon assistait ainsi que plusieurs ministres.

Il est clair que nous sommes complètement dérouterés et qu'il nous est impossible de formuler une appréciation raisonnée sur les réformes qui concernent la presse. Ce qui est arrivé pour la réorganisation de l'armée arrive aussi pour elles ; elles se modifient du matin au soir. Les points im-

portants sont ceux-ci : suppression de l'autorisation préalable, suppression des brevets d'imprimeurs et de libraires. Même aujourd'hui, nous croyons que ce sont là les seules concessions sur lesquelles la presse puisse compter. J'entends dire que le timbre serait seulement diminué d'un centime, il serait de cinq centimes à Paris et de deux centimes en province, ce qui donnerait satisfaction à ceux qui réclamaient le dégrèvement proportionnel. Quant aux journaux littéraires leurs sort serait, dit-on, décidé seulement demain, mais, on ne croit pas que ceux qui sont quotidiens puissent échapper à l'obligation du timbre.

Plusieurs journaux se plaignent déjà de l'organisation du service du compte-rendu analytique des séances du Corps législatif.

Point de nouvelles de l'étranger ; les dépêches du Mexique n'ont aucun caractère d'authenticité et l'Agence Havas en les communiquant aux journaux se borne à constater qu'elles arrivent de New-York par le câble transatlantique.

Reprise aujourd'hui à la Bourse ; sur la nouvelle d'achats de rente pendant le mois de mars pour la Caisse des Dépôts et Consignations, la rente monte, mais sans pouvoir se maintenir au cours de 70. On assure que MM. Péreire doivent conclure pour la Société Immobilière avec la ville de Paris un contrat en vertu duquel elle se chargerait d'élever les constructions de la rue de l'Impératrice. Le traité serait signé cette semaine.

La grève des ouvriers en bronze révèle d'une manière frappante les inconvénients de ce genre de manifestation. Je tiens de bonne source que le plus grand nombre voudraient retourner à leurs travaux ; mais qu'ils se regardent comme liés par un engagement d'honneur.

Hier soir il y avait grand dîner chez M. de la Valette qui reste plus que jamais ministre de l'Intérieur, et chez le comte Walewski. Ce soir a lieu le dernier bal de la saison aux Tuileries.

La semaine prochaine recommenceront les réunions intimes dans les appartements de l'Impératrice.

Le Vaudeville donne ce soir la première représentation des *Brebis galeuses*, la comédie de M. Barrière.

CH. CAHOT.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX.

Séance du 26 février 1867.

Absents : MM. Ed. Hannart, Ferret-Duthoit, L. Watine, Denis Salembier, Motte-Bossut, (en voyage).

Secrétaire, M. P. Parent.

1. Rejet d'une proposition de la Compagnie du Gaz, pour la suppression d'un chemin longeant sa propriété ;
2. Adoption de divers réceptions définitives de travaux ;
3. Vote d'un crédit de 2,976 fr. pour aménagement de l'École du Moulin ;
4. Crédit de 3,000 fr. pour envoi d'ouvriers à l'Exposition universelle ;
5. Aute crédit de 117 fr. pour restitution d'un droit de concession au Cimetière ;
6. Avis favorable sur l'acceptation d'un legs de 500 fr. fait par M. Derville père en faveur du bureau de Bienfaisance ;
7. Adoption de l'état des taxes irrecouvrables de l'impôt sur les chiens ;
8. Vote du rapport de M. le Maire concernant la répartition des frais d'aqueduc dans la rue de la Banque et la rue de Beuscart ;
9. Le conseil autorise M. le Maire à faire procéder dès à présent au nivellement de l'avenue de l'Impératrice ;
10. Crédit de 49,372 fr. 47 c. demandé par l'administration de l'hôpital pour solder les dépenses du choléra ;
11. Supplément de crédit de 322 francs

pour le prolongement du chemin N° 9 jusqu'à Linselles ;

12. Vote d'un crédit de 2000 francs pour exposition générale des articles à bas prix ;

13. Le conseil décide qu'une Commission de 3 architectes sera chargée de vérifier l'état de solidité de la tour St-Martin.

Le rapport suivant a été présenté au Conseil municipal par M. Létocart-Duvillier :

Messieurs,

Lors de la production du budget vous avez remarqué une grande diminution dans la perception de l'octroi sur le poisson et vous avez nommé une commission pour en rechercher les causes.

Cette commission a d'abord pensé qu'une enquête était le moyen le plus facile d'arriver à la connaissance de la vérité.

Elle a donc prié l'Administration de faire convoquer à la Mairie tous les intéressés, savoir :

1° M. le préposé en chef de l'octroi, pour fournir un état comparatif des entrées en ville du poisson depuis quelques années et émettre son avis sur les motifs probables de la diminution des recettes.

De cette communication, il résulte qu'en 1866 il a été introduit en ville 58,242 kil. de poisson qui ont produit un revenu brut de 3,756 fr. 53 cent. : en 1865 cette entrée était de 118,938 kil., produisant 5,533 fr. 68 cent. ; en 1864 elle était de 128,727 kil. et donnait un résultat de 6,383 fr. 20 cent. ; enfin en 1863 il était entré 128,942 kil. de poisson, donnant un produit brut de 6,098 fr. 40 cent.

La moyenne des années 1863, 64, 65 était donc de 122,000 kil., donnant une recette brute de 6,000 fr.

Comparée avec l'année 1866, nous constatons donc une différence en moins de 63,760 kil., soit une perte réelle pour la ville de 2,244 fr., environ 36 pour cent.

Comme vous le voyez, cette situation anormale était de nature à éveiller l'attention des membres du Conseil municipal et de l'Administration.

L'opinion de M. le préposé en chef de l'octroi était qu'il fallait admettre au minck deux ou trois commissionnaires facteurs solvables, nommés par M. le Maire, sans aucune rétribution de la ville, n'ayant aucune autorité dans le service du minck, et un ouvrier chargé de l'entretien et du travail du marché, payé par les diverses rétributions désignées à l'art. 48 du règlement actuel sur le marché au poisson, ainsi conçu :

« Art. 48. — Les sommes dues aux hommes de service à la halle pour transport, chargement, déchargement, et toutes autres opérations relatives à la vente en gros ou en détail du poisson, leur seront payées tous les jours par ceux qui les auront employés, ou bien par leur compte par le commissionnaire ou facteur de la halle. »

« La ville, disait-il, pourrait en outre, s'il y avait lieu, lui accorder une allocation ; les ouvriers nécessaires pour l'aider à exécuter son service, principalement quand il y a de nombreux arrivages seraient à sa charge. »

« Ne plus accorder de stalles aux maraichers, ni aux marchands en gros, ni à leurs associés ou intéressés, de quelque manière que ce soit ; leur interdire aussi d'acheter ou de faire acheter pour leur compte, le poisson qu'ils feront mettre en vente au minck. »

« Tout le poisson devra être présenté au minck par les commissionnaires chargés des recouvrements, du paiement des droits d'entrée et autres frais. Leur commission ne pourra jamais excéder 2 pour cent. »

« Il serait défendu aux commissionnaires de s'intéresser dans aucun commerce de poisson. »

« Il proposait à titre d'essai de charger momentanément l'octroi de tout le service du minck. »

« La commission de 2 pour cent servirait à couvrir les frais et à amener le plus de poisson possible à la vente. »

De l'avis de l'Administration supérieure consultée par M. le Maire sur ce nouveau système, votre commission n'a pu l'admettre parce qu'il était attentatoire à la liberté commerciale ; il n'y avait donc pas lieu de s'y arrêter.

2° M. le directeur du minck a ensuite été entendu pour nous donner son opinion sur les causes d'affaiblissement du marché ; sur les conditions qu'il impose aux marchands de poisson à titre de commission et s'il croit avantageux d'abolir ce système ou de l'étendre davantage ; pour nous dire pourquoi le marché est si irrégulièrement approvisionné, s'il croit que l'isolement du Marché-au-Poisson de tout autre marché ne serait pas une cause de délaissement et s'il ne conviendrait pas d'y adjoindre d'autres denrées pour y attirer les acheteurs. De nous dire enfin s'il est à sa connaissance qu'il existe une entente parfaite entre les principaux marchands en gros qui approvisionnent ordinairement le minck, et tiennent, par cela même, constamment cette denrée à des prix relativement plus élevés qu'à Lille, Douai, etc. ; et quels seraient les moyens de l'éviter et de la combattre ?

« Ce fonctionnaire attribue en grande partie la diminution des recettes de cette année au peu de poisson consommé pendant le temps de l'épidémie ; puis à l'habitude de ne manger ici du poisson qu'exclusivement les jours maigres. La commission qu'il prélève sur la vente du poisson est de 2 pour cent, et selon lui elle est trop minime pour permettre l'établissement de plusieurs commissionnaires. »

« Il croit qu'il conviendrait bien d'attirer le public au marché par l'addition de la vente du beurre et de la volaille, le jeudi et le samedi obligatoirement. »

« Il est d'avis qu'il faut, par n'importe quel moyen, chercher à détruire le monopole établi par quelques gros marchands qui font venir tout le poisson au marché et rendent ainsi les petits leurs tributaires. »

Pour répondre aux observations de M. le directeur du minck, il suffit de se rappeler que la diminution de la consommation du poisson étant de 50 pour cent, il faudrait que l'épidémie eût duré six mois dans notre ville, ce qui n'a pas existé, et que de tout temps, jusqu'à ce jour, on a eu à Roubaix l'habitude de ne manger du poisson que pendant les jours maigres ; donc la diminution des recettes de l'octroi ne saurait être entièrement attribuée à ces deux causes.

Elles peuvent y entrer pour une part, il est vrai, mais on ne saurait l'évaluer à plus d'un cinquième.

3° Votre commission a ensuite entendu avec beaucoup d'attention les renseignements fournis par M. le commissaire central de police de cette ville, dont le frère avait essayé pendant quelques mois le commerce en gros du poisson :

« Il affirme que depuis quelques années il existe une très-grande difficulté de se procurer de la morue aux ports de mer, la pêche est peu lucrative et chaque jour de plus en plus délaissée. — Depuis l'établissement des chemins de fer rayonnant de tous les ports du littoral vers ce grand centre qu'on nomme Paris, le gros lot est constamment dirigé vers les immenses halles centrales de cette capitale, où il est certain de trouver constamment un débouché avantageux ; nous devons même craindre, dit-il, cette année d'être encore plus mal approvisionnés à cause du grand nombre d'étrangers qu'attirera l'Exposition universelle. »

4° Il était juste, à notre avis, messieurs, d'entendre aussi les marchands de poisson, c'est ce qui a été fait :

Des déclarations des plus importants marchands qui font arriver de la morue des ports de mer directement au marché-au-poisson, l'y font minck et rachètent presque toujours leurs lots, tout est pour le mieux.

Il n'y a rien à changer au système.

Cela se conçoit assez bien, la situation pécuniaire de ces gros vendeurs leur permet d'acheter à tout prix par l'entremise des commissionnaires qu'ils ont dans chaque port de mer du littoral voisin ; peu leur importe le prix, ils savent bien qu'ici on fait maigre les jours défunts, et que conséquemment ils le vendront toujours avec un bénéfice certain. Voilà à notre avis une des causes des prix excessifs.

D'où nous concluons immédiatement qu'il faut encourager la concurrence pour combattre ce monopole onéreux.

Plusieurs petits marchands ayant émis le désir d'être autorisés à se former en syndicat pour attirer les maraichers en leur garantissant tout ou partie de leurs pertes, votre commission a été d'avis d'adopter ce système.

Et, pour encourager les maraichers à se présenter directement au marché, leur offrir des primes, comme aux colporteurs qui viendront au minck acheter le plus de poisson pour aller le revendre en ville.

En conséquence, voici, messieurs, ce que nous avons l'honneur de vous proposer d'accord avec l'Administration municipale qui a pris connaissance de ce rapport et y a fait consigner ses observations :

Art. 1^{er}. Les marchands de poisson sont autorisés à se former en syndicat sous la direction et la surveillance de M. Roche, préposé en chef de l'octroi, dans le but d'attirer les maraichers et leurs envois de poisson au marché. — Les fonds fournis par le syndicat ne pourront avoir d'autre destination. — Les conditions à établir seront l'objet d'un règlement spécial.

Art. 2. Pour encourager l'arrivée des maraichers et l'approvisionnement du marché, les primes suivantes seront accordées à ceux d'entre eux qui auront procuré pendant l'année la plus grande valeur de poisson constatée à la vente du minck, savoir :

1 ^{re} Prime	500 francs
2 ^e —	300 —
3 ^e —	200 —

Art. 3. Afin de faciliter l'écoulement du poisson amené au marché, le colportage sera encouragé et en revanche le stationnement ailleurs qu'à la halle au poisson ne pourra être autorisé qu'après quatre heures du soir en toute saison.

Il sera accordé aux marchands colporteurs qui auront acheté pendant l'année au minck pour la plus grande valeur de poisson les primes suivantes :

1 ^{re} Prime	100 francs
2 ^e —	75 —
3 ^e —	50 —
4 ^e —	25 —

Art. 4. La vente des œufs, du beurre et de la volaille sera permise dans l'encadrement du marché aux endroits laissés libres par les marchands de poisson. — Les marchands de primeurs, fruits et légumes, pourront occuper le tour extérieur dudit marché.

Nous espérons plus tard, messieurs, lorsqu'arriveront nos grands projets pouvoir donner plus ample satisfaction à tous les habitants par la création de halles centrales dont celle-ci sera, un spécimen fort utile.

« Les présentes propositions nous sont faites pour une année à titre d'essai ; nous espérons que vous voudrez bien les approuver et qu'elles seront de nature à augmenter le bien-être de notre population. »

E. RICHEBOURG.

(La suite au prochain numéro.)

un oiseau envolé de sa cage. Il avait enfin son heure de liberté bien-aimée. Quel avenir ! Il aspirait avec délices l'air rafraîchi par les brises de la nuit. Les vapeurs alourdissantes se dégagèrent de son cerveau ; sa pensée délivrée prenait un essor rapide ; en lui, tout s'animait, il se sentait vivre. De son cœur montait à ses lèvres la chanson joyeuse de la jeunesse. Dans sa tête se formaient quatre grandes lettres lumineuses ; ces lettres disaient un nom : « Emma. » Oh ! alors comme il se sentait fort, courageux. Comme sa volonté était puissante !

Après quelques minutes de marche, il s'arrêta devant une jolie maison dont toutes les persiennes étaient tirées ; mais de l'une des fenêtres s'échappait encore un rayon de lumière. Le jeune homme, le dos appuyé contre le mur de la maison de face et caché dans le pénombre, resta longtemps en contemplation devant cette fenêtre éclairée.

« Elle est là, se disait-il ; que fait-elle en ce moment ? Oh ! si je pouvais la voir... L'autre soir, à la même heure qu'aujourd'hui, les persiennes se sont ouvertes et j'ai vu sa tête charmante m'apparaître ; son regard, doux comme celui que ma mère devait avoir en me regardant, s'est abaissé sur moi et sa bouche m'a souri. Comme je l'ai vue belle !... Mais elle était seule ; son père était absent ; en ce moment, sans doute, il est près d'elle. »

La fenêtre ne s'ouvrit point et bientôt la lumière s'éteignit à l'intérieur.

Quelques soldats en joyeuse humeur, qui se montrèrent soudain à l'angle de la rue, forcèrent l'amoureux à quitter son poste d'observation et à s'éloigner.

III.

Le lendemain, dans la matinée, le notaire donna à son neveu une commission à faire dans un quartier de la ville assez éloigné. Le clerc partit content et devora la distance ; on aurait dit qu'à ses talons Mercure, un commissionnaire aussi, avait attaché ses ailes. Mais si le vieux Mercure n'était pour rien dans la rapidité avec laquelle il traversa la ville, nous pouvons dire que l'amour y était pour beaucoup ; or, l'amour aussi a des ailes. Sa commission faite, il fit un long détour afin d'être forcé, pour rentrer, de passer dans la rue des Moulins.

Quant il approcha de la maison de M. Journeux, son cœur se mit tout à coup à battre et à bondir dans sa poitrine ; il eût comme un éblouissement, et, pendant un instant, sentant ses jambes fléchir, il put croire qu'il allait tomber. Le soleil, après avoir salué les deux tours de la cathédrale en couronnant leur sommet d'un diadème lumineux et ruisselé sur les toits, commençait à se glisser dans les rues, jetant sur les façades des maisons comme un crêpi d'or pâle. Le jeune Saurain avait été subitement aveuglé par ses rayons ? Non, mais une lumière plus vive, plus étincelante venait de pénétrer au plus profond de son cœur en faisant tout resplendir autour de lui. Emma, un vase de porcelaine dans les mains, sa tête blonde cachée à demi au milieu des roses et des œillets rouges, arrosait les fleurs jolies qui ornaient son balcon.

Le jeune homme s'arrêta pour l'admirer. Grâce à cette double vue que l'amour donne à ses adeptes, la jeune fille l'avait déjà

aperçu et reconnu : elle enleva prestement une rose à son rosier cheri et la lança dans la rue. La fleur tournoya dans l'espace et vint tomber aux pieds du jeune homme qui la ramassa vivement. Alors il voulut lancer un regard de gratitude à la jeune fille ; mais, effrayée peut-être par la hardiesse de son action, elle s'était enfuie dans sa chambre. Le clerc plaça la rose sur son cœur et s'en alla aussi fier qu'un conquérant qui vient d'augmenter son royaume de plusieurs provinces.

« Oh ! maintenant, je ne doute plus, pensait-il, elle m'aime, elle m'aime !... »

Rentré à l'étude, il se mit gaiement au travail ; c'était peut-être la première fois qu'il commençait sa besogne avec plaisir. Autour de lui, les objets lui paraissaient moins laids ; il ne sentait plus l'odeur fétide du vieux papier ; la pièce n'était plus ni humide ni sombre. N'avait-il pas au-dessus de lui un soleil capable d'éclairer la nuit la plus obscure ?

Il travaillait depuis une heure à peu près, lorsque deux coups légers frappés à la porte de l'étude lui firent lever la tête.

« Entrez ! » cria-t-il.

La porte s'ouvrit et un jeune homme, mis avec une certaine recherche, s'avança vers le clerc en lui tendant la main.

« Mon cher Amedée, c'est toi, dit le jeune Saurain en se levant ; tu daignes donc encore te souvenir de moi ? »

« Deux amis de collège, deux copins ne s'oublient jamais. »

« C'est que nos positions ne se ressemblent guère : tu es riche et moi... »

« Toi, tu es un travailleur ; le piocheur, comme nous l'appellions au collège ; un jour, tu seras notaire et tu deviendras riche à ton tour. »

« J'en accepte l'augure, dit le clerc en riant. Mais, dis-moi, viens-tu simplement me voir, me dire bonjour, ou me demander quelque chose. »

« Je viens pour causer un instant avec toi ; on ne te rencontre jamais nulle part, il faut bien de temps en temps venir te relancer jusque dans cet affreux bouge. »

« Parle moins haut, je t'en supplie ; on peut nous écouter et... »

« La vieille Charlotte, interrompit Amedée ; en voilà une qui ne m'aime pas, ce dont je ne suis nullement fâché, crois-le bien. Quand je suis entré, je l'ai rencontrée et elle m'a lancé un regard... froid comme le ventre d'une couleuvre. »

« Charlotte n'aime personne, dit le clerc. »

« Et elle a bien raison, car elle perdrait sûrement sa peine. »

« Comme pour justifier la crainte que le clerc venait de manifester, la servante entra subitement dans l'étude ; elle en fit le tour ayant l'air de chercher quelque chose qu'elle savait bien ne pas pouvoir trouver, et sortit sans avoir dit une parole. »

« Tu le vois, dit Auguste Saurain, elle n'était pas loin. »

« Parbleu ! l'oreille contre la porte, elle nous écoutait ; mais elle n'a pas dû entendre ; autrement, elle se serait bien gardée de nous déranger. »

« Et puis sa langue aurait trouvé quelques méchancetés à nous dire. »

« Par ma foi ! je m'en moque comme de ses caresses ; mais laissons de côté Charlotte et sa vieille figure tannée. Voyons, pourquoi ne viens-tu pas quelquefois, le soir, à mon café ? »

« Est-ce que j'ai le temps. »

« Tu as les dimanches ? »

« C'est vrai. »

« Pourquoi n'en profites-tu pas pour t'amuser un peu ? »

« Pour s'amuser un peu, comme tu dis, il faut quelque chose qui me manque toujours, de l'argent, » ajouta-t-il en baissant la voix.

Amedée regarda son ami avec étonnement.

« Et ce que tu gagnes ? demanda-t-il. »

« D'abord, j'en ignore le chiffre, répondit le clerc ; et puis, je n'en tiens jamais un centime : mon cher parrain se charge de les convertir en rentes que je toucherai Dieu sait quand. Parfois, à certaines grandes fêtes de l'année, l'un de oncles, pour me témoigner sa satisfaction, me met dans la main, en cachette de l'autre, une pièce de deux francs ; mais ces jours de générosité ne se présentent pas plus de trois ou quatre fois par an. »

« Tes paroles m'effrayent, me donnent la chair de poule. Mon cher Auguste, tes oncles sont de doux cancreux. Pauvre ami, je te plains sincèrement. »

E. RICHEBOURG.

(La suite au prochain numéro.)